Le Tammayroli



Novembre 2004

No 12

LE BILLET DU SYNDIC

usionner, ce n'est pas perdre notre identité
Aborder la fusion des communes aujourd'hui,
c'est provoquer une levée de boucliers instantanée. Le
sujet est délicat; aussi convient-il, afin d'éviter ce genre
de réflexe bien légitime, d'expliquer de quoi il s'agit.

En métallurgie, la fusion de deux métaux en donne un troisième, dans le sens où les deux premiers sont tellement mêlés qu'ils «n'existent plus» individuellement. En politique, la «fusion» a un autre sens. Il s'agit de la réunion de deux ou de plusieurs communautés indépendantes, qui renoncent librement — et uniquement! — à leur identité juridique, pour en créer une nouvelle. Dans quel but? Afin de regrouper leurs biens sociaux. Mais attention: l'abandon de l'entité juridique ne signifie en aucun cas la perte de l'identité culturelle et sociale; de tout ce qui, depuis des siècles, faisait la «personnalité» unique de chaque communauté.

Ainsi nos villages resteraient toujours nos villages, même si nous ne formions plus qu'une seule commune. Les sociétés qui animent et font l'identité d'un village, comme par exemple *l'Amicale* de Tannay, poursuivraient sans autre leurs activités.

Avantages économiques

A Tannay, l'idée d'une fusion a germé au sein de la Municipalité lors d'une proposition de Chavannes-des-Bois. La démarche était justifiée. En effet, selon une étude récente de notre gouvernement cantonal, il faudrait qu'une commune compte au moins 3000 habitants, pour être considérée comme «viable». Le projet de loi sur les fusions de communes, concocté par notre Conseil d'Etat, prévoit une procédure de fusion simple et gratuite. Aucune taxe, aucun émolument ne sera prélevé par l'Etat. Bien au contraire, une incitation financière substantielle sera réservée aux communes du canton de Vaud qui auront décidé de fusionner.

Cette aide substantielle sera constituée par un fonds ad hoc, financé par un demi-point d'impôt supplémentaire au niveau cantonal, perçu pour cinq ans dès 2007. La nouvelle loi devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2005, et le décret le 1^{er} juillet 2006. Les communes de Chavannes-des-Bois, de Tannay et de Mies auraient donc tout avantage à fusionner. Et surtout, de finaliser cette fusion d'ici au 31 décembre 2009, soit cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi, afin de bénéficier de l'incitation financière la plus avantageuse.

Bien entendu nous ne considérons pas l'aspect économique comme le plus important, ou le seul, nous incitant à fusionner rapidement. Il y en a d'autres, et des considéra-

bles. Mais à partir du moment où l'accord pour une fusion est établi, il serait un non-sens de faire traîner la procédure.

La réussite est dans l'ouverture

Quels sont ces avantages? Une plus grande commune permet de trouver plus facilement des candidats pour les autorités communales. L'administration communale est centralisée, professionnalisée, et on assiste à une rationalisation des coûts. La capacité politique, financière et administrative d'une telle union est plus grande: elle présente des avantages au niveau culturel, sportif et sécuritaire. Quant aux impôts, ils ne vont pas baisser, mais la fusion fera qu'ils évolueront de manière harmonieuse.

Les petites communes ont une perte d'efficacité qui coûte cher. Elles offrent logiquement moins de prestations que les grandes communes. De plus la dispersion de l'habitat, la longueur des routes et la superficie de la commune jouent un rôle dans le calcul du taux d'imposition.

Ce n'est pas d'abord pour des motifs financiers que l'on fusionne, mais pour fournir un plus grand nombre de prestations à un coût équivalent. Il est important de savoir que l'Etat ne donnera plus de compétences supplémentaires aux communes trop petites. C'est pourquoi la fusion leur est proposée... comme élément de «dynamisme communal», et non de «disparition». A notre sens, l'avenir est résolument dans une attitude d'ouverture. Il est aussi dans l'union intelligente des forces et des richesses humaines de nos villages. A nous de jouer!

Fusion: comment ça se passe

Le Conseil général ou communal, la Municipalité, ou une partie du corps électoral par voie d'initiative, pourra proposer une fusion avec une ou plusieurs autres communes. Si l'initiative est prise par la Municipalité, cette dernière peut soumettre à son législatif un préavis pour mesurer l'appui donné à la démarche.

Toute fusion de communes exige une convention conclue par les communes concernées. A partir de là, les Municipalités concernées préparent la fusion. Elles peuvent constituer un groupe de travail intercommunal et signer un accord réglant notamment la composition, l'organisation, les tâches et le financement de ce groupe de travail. Elles doivent informer régulièrement leur population, leur Conseil général ou communal, le département et les préfets concernés sur l'état d'avancement des travaux préparatoires.

La convention de fusions détermine notamment le nom et les armoiries de la nouvelle commune, l'autorité délibérante, le nombre de membres de la Municipalité, le règlement et les tarifs qui s'appliqueront à la nouvelle commune et la date à laquelle la fusion entrera en vigueur.

William Muhlemann



Tannay dans les temps anciens

Cette fois-ci, Monsieur Henri Rapin nous amène à réfléchir sur l'un des biens les plus précieux qui soit : l'Eau!

'EAU DE MON VILLLAGE.

Nous oublions trop souvent que toute notre région vit sur *un*e nappe phréatique. Cette eau potable souterraine alimente depuis des siècles, les sources et puits de nos habitations et dans le même temps elle irrigue nos campagnes. La Divonne prend sa source dans cette nappe. Elle change son nom en Versoix peu avant l'endroit appelé "Le Cheval de Bois". C'est de cet endroit que Pierre de Savoie, vers 1265, fît creuser un canal afin de faire tourner les roues des moulins du pays et irriguer en eau la contrée. Le Greny, ainsi se nomme ce canal, serpente toute la région et les ombrages du Château de Coppet avant de se jeter dans les eaux du Léman.

Si l'eau du ruisseau appartient au Château, le fond est domaine des riverains, d'où de nombreux problèmes avec ces derniers.

A part le Greny, toute notre région était alimentée par de nombreuses petites sources, lesquelles forment nos deux ruisseaux actuels. Le Nant prend sa source dans les hauts de Commugny, et le Torry dans le domaine de Veytay. Ce dernier rejoint le Nant vers les Moulins et tous ces ruisseaux sont à ciel ouvert. Même le Nant se jetait dans le lac, à côté de la Buvette, et servait de petite batellerie. Depuis, la station d'épuration a été créée et le ruisseau a été canalisé depuis la route Suisse. Pour l'eau potable, on avait les puits, nombreux dans la contrée. Ces derniers, dont une dizaine dans la commune, étaient propriété privée. Un seul appartenait à la commune, le Puits-Ballant, où chacun pouvait venir s'approvisionner en eau potable. Les habitants de cette époque ne se douchaient pas tous les jours....

Vers 1770, les communes de Mies, Tannay et Commugny recevaient leur eau potable de différentes sources. L'eau nous arrivait par gravitation dans des drains en bois appelés "bourneaux". A Tannay, l'eau nous

arrivait, sur la place du village. Une fontaine, bassin en ciment, a été érigée pour récolter cette eau où venaient s'alimenter les habitants et s'abreuver le bétail. Elle avait deux déversoirs, un alimentait deux bassins servant de lavoir pour les lessives, vers le clocher actuel. Son trop-plein alimente la fontaine de la déchetterie.

Le deuxième déversoir alimente la fontaine située devant la ferme de M. Semoroz et son trop-plein, la fontaine du chemin des Molards. Ainsi, avec une seule arrivée d'eau, on alimentait cinq fontaines. Le bassin du Château de Tannay et ses fontaines ont une source privée. Bien plus tard, une nouvelle source fut captée sur la commune de Commugny, lieu dit "Sur la Fontaine" et la source appelée "Source Marie".

Son eau était pompée dans un réservoir situé dans les environs. Pendant de nombreuses années, l'eau des sources suffisait à l'alimentation des trois communes. Au début du siècle, 1905, les trois communes s'organisent pour avoir l'eau sous pression. On trouve de nouvelles sources sur la commune de La Rippe. Un comité d'initiative est constitué, ce fut la création de la Société des Eaux de Commugny, Mies et Tannay. Les eaux captées furent ramenées vers un seul réservoir situé sur la commune de Founex. Ce dernier subit plusieurs transformations où l'eau a un va et vient continuel. Avec les années, l'augmentation de la population et la consommation d'eau, obligèrent les communes de se regrouper pour former le SIDAC. C'est un organe gérant la distribution de l'eau de toute la région. Un pompage au lac fut même nécessaire pour pouvoir arroser les cultures, la consommation de l'eau toujours grandissante et pour parer aux années de sécheresse.

L'eau est un bien précieux, ne l'oublions pas, usons~la avec parcimonie et pensons aux pays où l'eau manque.

H. Rapin

RAPPEL!

Notre commune a installé un nouveau central téléphonique qui est entré en fonction le 1er avril 2004. Nous vous rappelons les nouveaux numéros

Administration	022 960 95 55
Contrôle de l'habitant, bureau des étrangers, assurances sociales	022 960 95 51
Greffe	022 960 95 57
Bourse, Office du travail	022 960 95 53
Fax	022 960 95 59



Jours d'ouverture Horaire

Contrôle des habitants & bureau des étrangers lundi et jeudi de 14h à 18h Greffe municipal mercredi et vendredi de 8h à 12h Bourse communale—Office du travail—Office du chômage mercredi de 8 à 12h

Patrick Simon

Le Port

La mise à l'enquête du PPA du port du Torry au mois de juin dernier a suscité un certain nombre d'oppositions. Il est utile et nécessaire de rappeler ici, que le projet de « port parapluie », semblable au projet mis récemment à l'enquête publique avait reçu l'appui des Exécutifs et des Conseils communaux de Mies et Tannay qui avaient voté en 1995, un crédit d'étude de CHF 200'000 afin de répondre à l'attente de 584 ménages lesquels avaient plébiscité la construction d'un nouveau port, via un sondage auprès de la population effectué en 1993.

Il est aussi important de préciser que ce projet s'inscrit en conformité du plan directeur cantonal des rives vaudoises du Lac Léman élaboré et adopté en date du 7 mars 2000



par décret du Grand Conseil du Canton de Vaud qui a toujours fait état d'un port de 250 place. Parallèlement, ce projet s'inscrit dans le cadre des plans directeurs de nos deux communes adoptés en 2000 et 2001.

Les amoureux du lac, devraient être satisfaits, car la typicité du port sera renforcée par la mise en place d'une roselière et par la création d'une terrasse « pieds dans l'eau », quand aux clients de la buvette, ils bénéficieront d'une terrasse agrandie qui ravira les usagers en période de canicule.

Par ailleurs, la passerelle qui enjambera le port permettra aux promeneurs de passer aisément du quai côté Mies à la promenade de la « Petite Rive » côté Tannav.

Nul doute que l'aménagement de notre port permettra de renforcer l'attrait touristique de notre région, tout en offrant à nos habitants un nouveau but de promenade dans un cadre naturel renforcé, tout en offrant aux nombreux navigateurs de notre région un port moderne offrant toutes les garanties de sécurité et de navigation et leur permettant de naviguer en toute saison.

Nous osons croire qu'après 30 ans d'études diverses et de nombreuses variantes, les opposants seront convaincus de la pertinence de ce projet qui répond à l'aspiration de nos concitoyens.

La Municipalité

🌉 C'est bientôt Noël !

🍃 A quelques semaines de cette grande Fête, nous vous rappelons le traditionnel marché de Noël organisé par la commission culturelle qui aura lieu les

Samedi 4 décembre de 14h à 19h Et le dimanche 5 de 13h à 17h.

Il y aura de la céramique, des bijoux fantaisies et Swarovski, des confitures 🌉 originales *(et délicieuses...)*, de l'artisanat local, et indien fait par des femmes dans le cadre d'une ONG, (Organisation non gouvernementale) des bougeoirs, des animaux en tissus, de la fusion de verre et de la vente de sapins.

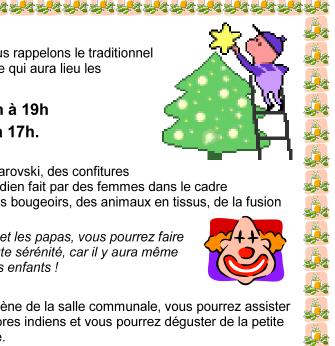


Et pour les mamans et les papas, vous pourrez faire vos emplettes en toute sérénité, car il y aura même une garderie pour les enfants!

Le samedi, sur la scène de la salle communale, vous pourrez assister à des chants et folklores indiens et vous pourrez déguster de la petite restauration indienne.

Le dimanche, des contes seront lus par Madame Maggy Dupanloup

Alors....n'oubliez pas!



LE NETTOYAGE DES RIVES DU LAC



QUAND LES "PETITS" RENCONTRENT LES "GRANDS"

n fait beaucoup de choses en un après-midi, nettoyer, les rives les chemins de la Berieux, de la Petite-Rive, le lit du Torry, le port et tout cela avec le sourire!



On bouche avec les galets et le sable du lac et surtout de l'huile de coude !



Les moules du lac...ça se mange ?



Beurkkk! C'est pas sympa la vase!



Même le professeur est de la partie... mais pourquoi est-ce que les gens jettent tout par terre ? ont-ils du plaisir à salir ?



Chemin de la Berieux : on traque le plus petit déchet !



Le travail est fini! Photo de groupe dans la bonne humeur!

L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2005

J'ai le plaisir de vous informer que, sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal a décidé dans sa séance du 26 octobre 2004 de maintenir inchangés pour 2005 les différents taux d'impôts.

La Municipalité a proposé ce maintien étant donné que les chiffres définitifs des impôts pour 2003 ne sont connus à ce jour que pour environ un quart des contribuables, ce qui ne permet pas une prévision fiable, ni pour 2004, ni pour 2005. De plus, les taux d'impôts ont déjà été augmentés à partir de 2004 et la Municipalité souhaite attendre pour voir les incidences qui en découlent.



Voici les principaux postes d'impôts :

Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, Impôt spécial dû par les étrangers

60 %) en pourcent de l'impôt

Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales

60 %) cantonal de base

Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

60 %)

Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles sis sur le territoire de la commune

1.50 CHF par mille francs

Droits de mutations perçus sur les actes

0.50 CHF par franc perçu par l'État

de transferts immobiliers

Il va de soi que nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution des recettes d'impôts qui représentent environ 80 % des revenus de notre Commune.

Hermann Tschopp

Inauguration de la 3e voie CFF ou «Tout le monde en train!»

e 28 août dernier s'est déroulée l'inauguration à Tannay de la 3e voie CFF en présence de notre syndic William Muhlemann, du Municipal Jacky Kaltenrieder et de Jean-Pierre Kaltenrieder, conducteur de locomotive habitant de notre commune et Président de l'Amicale.

Dès le 12 décembre prochain, après de longues années de travaux et de nuisances pour les riverains, les CFF offriront aux usagers des liaisons avec Genève bénéficiant de cadences accé-

lérées leur permettant de rejoindre la ville du « bout du Lac » sans stress en dehors de « tout bouchon » automobile.





Notre commune a la chance de pouvoir compter sur son « Amicale », qui nous organise régulièrement des manifestations sympathiques pour faire vivre notre village et pour le seul bénéfice de nos Tannayrolis.

Venez participer à ces soirées, qui vous permettront de rencontrer d'autres habitants dans la joie et la bonne humeur!



Le 15 décembre soirée du Père Noël dès 18h30 sur la place du village ...

 Quelques friandises raviront petits et grands... et une bonne soupe réchauffera les estomacs ce, sans oublier quelques petites saucisses pour « caler » le tout!

Le 24 janvier—Soirée de l'Indépendance dès 19h00 à la salle communale de Tannay

Parc & Jardins

Peut-être l'avez-vous déjà constaté, notre commune s'est dotée récemment d'une charmante parcelle dans les hauts de Tannay, permettant à nos habitants de profiter d'un barbecue et d'une très agréable infrastructure pour manger dans un cadre idyllique, non sans négliger le sport en pratiquant la pétanque!

Cette réalisation a pu se faire grâce à la famille de Monsieur Marcel Monnier de Mies, qui a offert un droit de superficie à notre commune, respectant la volonté de son ancien propriétaire, désireux de voir cette parcelle dédiée aux Tannayrolis.

Nous profitons de cette occasion pour remercier ici la famille Monnier —Piwowarczyk de sa collaboration et de son geste, lequel nous en sommes certains, ravira tous nos habitants.

arche Europa — Compostella 2004 Notre commune a eu le plaisir à la fin août,

d'accueillir cette année les pèlerins de St Jacques de Compostelle et de leur offrir le petit déjeuner dans le parc du château avant de les accompagner aux frontières de notre commune. Les pèlerins étaient partis de Constance en suisse allemande qui, après un long et harassant itinéraire, les ont conduit à Commugny, Ils ont été hébergés par les amis de St-Jacques, Claire et Bernard Nicolet et accueillis par les autorités comme il se devait dans le cadre du temple de cette commune. Si vous avez, vous aussi, des fourmis dans les jambes et que vous avez l'intention de les accompa-



gner l'année prochaine, vous pouvez pren-

dre contact avec :

Les amis de St-Jacques Claire et Bernard Nicolet Tél. 022 776 12 08



BREF EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL COMMUNAL DE L'ANNÉE 2004

Nous vous rappelons que les séances sont ouvertes au public

Le Conseil communal dans sa séance du 22 juin 2004 a accepté un crédit de CHF 34'000.00 (préavis no 35) relatif à des travaux d'amélioration dans le cimetière.

Le Conseil communal dans sa séance du 26 octobre 2 2004 a nommé 3 membres d'un groupe de travail au sein de Comita SA Parallèlement, il a accepté un crédit de CHF 312'000.00 (préavis no 39) relatif à des travaux de réaménagement des chemins du Joran et des Piacets, ainsi que la participation de notre commune au financement du télésiège Dappes-Dôle dans le cadre du programme de valorisation du Massif de la Dôle (préavis no 40)

Dans cette même séance, le Conseil a procédé aux naturalisations de M. Davis Laws Smith, de Mme Fatima Biad Smith et leurs enfants Sarah Joyce et Myriam Hafsa, ainsi que de M. Gabriele Giovanni Impicciatore et de Mme Silva Impicciatore-Cehun et de Monsieur Claude Tivolier et de son fils Nelson (préavis nos 41-42 et 43)

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux Tannayrolis!

PROCHAIN CONSEIL: LE 8 décembre 2004



Quel projet pour les vestiaires du foot ?

👼 A ce jour, malgré les demandes du Conseil Communal et les demandes de la Munici-🚂 palité relatives au futur des vestiaires du foot, nous n'avons enregistré , qu'une seule 基 proposition de réaffectation.

Alors ... à vos plumes !



La vie de la Commune **NAISSANCES**

Le 15 mars 2004. Rabunal Paz Letitia & Laura

Le 25 avril 2004, Alessie Caetano Benedetto Maria

Le 21 mai 2004, Teixera Rodrigues Hélder

Le 8 juin 204, May Nicholas Ben

Le 19 juin 2004, Anzile Noemi

Le 7 juillet 2004, Schäfer Adam Mehdi

Le 11 septembre 2004, Mattenberger Alexis Timothy et Timea Alexia

Le 17 octobre 2004, Diaz Samuel Richard

MARIAGES

Le 4 août 2004, Perret Denis Frédéric et Troller Catherine Martha Le 25 septembre 2004, Martin Patrick et Cierniak Monika Maria

DECES

Le 14 juin 2004, Hess née Champerlin Anne Monique





Le Tannayroli

Rédaction, articles et mise en page : Patrick Simon.

Impression : société TEX à Genève